

Modèle de coopération entre Parcs Canada et le milieu universitaire dans les parcs nationaux canadiens : cas de l'Université de Sherbrooke

Jean-Marie M. Dubois, André Poulin et Léo Provencher

Volume 14, numéro 1, printemps 1995

Les parcs : des réseaux en mutation

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1077057ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1077057ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0712-8657 (imprimé)

1923-2705 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dubois, J.-M. M., Poulin, A. & Provencher, L. (1995). Modèle de coopération entre Parcs Canada et le milieu universitaire dans les parcs nationaux canadiens : cas de l'Université de Sherbrooke. *Téoros*, 14(1), 46-49.
<https://doi.org/10.7202/1077057ar>

Modèle de coopération entre Parcs Canada et le milieu universitaire dans les parcs nationaux canadiens : cas de l'Université de Sherbrooke

Jean-Marie M. Dubois, André Poulin, Léo Provencher*

Dans l'esprit de la majorité des citoyens, les parcs sont des espaces pour se recréer ou pour admirer la nature. La plupart des visiteurs les utilisent pour se familiariser avec le milieu régional puisque les parcs en sont normalement le reflet; de là, ils essaient vers d'autres attractions. Afin de pouvoir assumer pleinement leur rôle touristique, les parcs doivent savoir éduquer la population et lui présenter une information intéressante et captivante. La vocation éducative des parcs, qui fait partie intrinsèque de leur mission, est surtout connue à travers les programmes d'interprétation qui sont offerts aux visiteurs et aux groupes scolaires des niveaux primaire et secondaire. Cette vocation éducative est cependant beaucoup moins manifeste aux niveaux collégial et universitaire où, dans la plupart des institutions, l'éducation à la recherche est moins publicisée ou même inexistante dans le cas des parcs. À cet égard, Parcs Canada se démarque par une politique en matière de recherche et c'est cet aspect de la vocation des parcs qui fera l'objet du présent article. Il sera question du partenariat développé avec l'Université de Sherbrooke et de sa concrétisation particulière au Parc national Kouchibouguac, au Nouveau-Brunswick.

Politique générale de Parcs Canada

Parcs Canada s'est donné une première politique en matière de conservation de territoires représentatifs des milieux naturels canadiens peu après la constitution du premier parc, soit celui de Banff en 1885 (Patrimoine canadien, 1994). L'avant-dernière, promulguée en 1979, s'inspire, entre autres, de la *Convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel mondial*, ratifiée en 1972 et dans laquelle le Canada s'est engagé à identifier et à délimiter des sites d'intérêt mondial. La dernière,

qui date de 1994, s'inspire de la *Convention sur la diversité biologique*, adoptée à Rio de Janeiro en 1992, ainsi que du Plan de Caracas de 1991 par l'International Union for Conservation of Nature. À cet égard, «Parcs Canada encourage la protection des écosystèmes et habitats naturels, le maintien et le rétablissement de populations indigènes viables de différentes espèces dans leur environnement naturel, et la bonne gestion environnementale des aires environnantes ou voisines» (Patrimoine canadien, 1994, p. 9). Il en découle que, dans les parcs nationaux, on peut étudier les milieux naturels tout aussi bien que faire l'interprétation de la façon dont l'environnement a influé sur l'évolution sociale du pays et ce, en plus de pratiquer une grande variété d'activités de plein air (Environnement Canada, 1990a). De plus, on y introduit la vision qu'un parc n'est pas un enclos fermé, mais qu'il fait partie d'un «tout» avec les écosystèmes environnants, «tout» qu'il faut aussi connaître. En effet, ceci veut dire que, pour chaque parc ou lieu historique, il faut, entre autres, évaluer l'état des ressources patrimoniales et l'état de leur mise en valeur. Il faut aussi produire l'inventaire de ce qui menace ou peut menacer ces ressources de l'intérieur ou de l'extérieur ainsi que ce qu'il est possible de faire pour préserver l'intégralité écologique des écosystèmes qu'on y trouve (Environnement Canada, 1990b).

Pour arriver à leurs fins, les parcs doivent établir des plans de gestion révisés tous les cinq ans dans lesquels ils établissent des stratégies de protection des écosystèmes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs limites. Ils doivent aussi promouvoir les travaux de recherche qui contribuent à la protection des écosystèmes et à leur compréhension par le public afin de mieux promouvoir les programmes d'interprétation.

La protection de seulement 6,9 % du territoire canadien est présentement assurée par les différents paliers administratifs gouvernementaux ou par des organismes privés de conservation. Les parcs nationaux y contribuent pour 1,8 %, soit pour

plus du quart avec 34 parcs, 7 autres prévus et 112 lieux historiques: ils sont donc des partenaires privilégiés pour les universités (Gouvernement du Canada, 1990). Au Québec, on retrouve ainsi 26 lieux historiques nationaux et les parcs de la Mauricie, de Forillon, en plus de la Réserve de parc de l'Archipel-de-Mingan et du parc marin du Saguenay. D'autres projets de parcs ont été mis de l'avant, par exemple celui du golfe Guillaume-Delisle à la baie d'Hudson. Sur les 39 régions naturelles terrestres définies par Parcs Canada, 13 sont présentes au Québec, et sur les 29 régions naturelles marines, 8 y sont présentes (Environnement Canada, 1990a). La représentativité des milieux naturels québécois au sein des espaces protégés par Parcs Canada est loin d'être atteinte et beaucoup de travail reste à faire, tant aux niveaux politique que scientifique.

La politique de 1994 s'articule donc autour du rôle de leadership de Parcs Canada, mais aussi «dans l'effort commun avec tous les Canadiens pour préserver ces aires. Le public sera de plus en plus appelé à partager cette responsabilité» (Patrimoine canadien, 1994, p. 13). Deux des dix principes directeurs de la politique portent sur cette participation du public ainsi que sur la collaboration et la coopération. En effet, l'avis, la consultation, la participation et l'expertise d'individus, de groupes sans but lucratif ou d'organismes gouvernementaux sont de plus en plus encouragés. Dans le cas des individus qui veulent intervenir, on passe par une politique particulière d'ententes bénévoles. Dans le cas des institutions d'enseignement supérieur, on passe par les ententes de recherche, dont le contenu est balisé par un des principes directeurs de la politique, soit celui sur les recherches et la science (Patrimoine canadien, 1994).

Protocoles d'ententes de recherche avec Parcs Canada

Le programme d'ententes bénévoles est une des bases de réalisation du protocole d'entente de recherche avec les institutions

* Messieurs Jean-Marie M. Dubois et André Poulin sont professeurs au département de géographie et télédétection de l'Université de Sherbrooke. Monsieur Léo Provencher est chargé de cours à ce même département.

d'enseignement supérieur canadiennes. En effet, chaque projet défini à partir de ces protocoles fait l'objet d'une entente bénévole avec un étudiant ou un enseignant. Habituellement, comme c'est le cas d'ailleurs avec l'Université de Sherbrooke, les projets sont définis dans le volet de service de conservation des ressources et plus spécifiquement de gestion des ressources.

Même s'il existe divers programmes de collaboration depuis 1966 (Vallières, 1991), le programme d'entente de recherche proprement dit a été établi en 1983 (*Environnement Canada, 1990b*), et touche, à ce jour, environ 16 universités et collèges. Au Québec, l'Université de Sherbrooke est la seule à profiter de ce programme, sauf en ce qui a trait au programme de stages coopératifs dans lequel est aussi engagée l'Université Laval. Le but poursuivi par les protocoles en vigueur est de promouvoir la recherche sur les technologies utilisables pour la gestion des parcs, ainsi que la formation relative à la planification et à la gestion des ressources naturelles dans les parcs. À cette fin, il est surtout prévu que Parcs Canada et l'institution d'enseignement puissent entreprendre conjointement des projets de recherche permettant le transfert de technologies et de connaissances nouvelles entre les deux organismes. Le protocole prévoit aussi des échanges de personnel ou des stages de courte durée ainsi que l'évaluation réciproque des travaux dans les domaines d'intérêt commun. Dans ce cadre, chaque année, un comité paritaire d'orientation se réunit au moins une fois, évalue les projets poursuivis dans la dernière année et définit les projets à entreprendre dans l'année qui suit.

En ce qui a trait à l'Université de Sherbrooke, la Direction des ressources naturelles de Parcs Canada voulait formaliser des liens déjà établis depuis 1979, sur une base personnelle par quelques professeurs, surtout en matière de télédétection et de cartographie par ordinateur. En 1986, Parcs Canada décide de financer des activités de recherche dans le cadre de mémoires de maîtrise et de contrats. Un premier protocole d'entente de recherche, établi en 1988, formalise encore plus ce lien qui se poursuit encore aujourd'hui par d'autres protocoles. Les projets se sont diversifiés pour inclure des activités d'enseignement de niveaux de 1^{er} et 3^{ème} cycle en plus des stages en système coopératif. Les thématiques de recherche sont maintenant

plus larges que seulement la télédétection et la cartographie, mais les volets reliés à la récréation et au tourisme sont peu développés.

Protocoles d'entente de recherche avec les bureaux régionaux de PARCS CANADA

Les bureaux régionaux de Parcs Canada peuvent eux-mêmes établir des protocoles d'entente avec des institutions d'enseignement, mais ces protocoles portent habituellement sur des projets précis et ponctuels. Par exemple, en 1991, date de l'inventaire le plus récent, la région du Québec avait établi huit protocoles formels avec les universités Laval, de Montréal, de Sherbrooke et du Québec à Chicoutimi, ainsi qu'avec deux collèges, surtout pour des stages ou de la collaboration; de plus, deux contrats importants avec les universités Laval et du Québec à Chicoutimi finançaient des thèses (Vallières, 1991, pp. 18-19).

Cependant, le seul protocole d'entente de recherche connu pour l'ensemble des recherches envisageables dans une région est celui de l'Université de Sherbrooke établi, en 1992, pour cinq ans avec la région de l'Atlantique. Ce protocole formalise le travail déjà effectué dans la région, au Parc national Kouchibouguac, et encourage l'Université à s'impliquer dans d'autres parcs de cette région. Il poursuit les mêmes objectifs que celui établi avec la Direction des ressources naturelles, à Ottawa, sauf qu'il englobe les parcs historiques et les autres secteurs protégés, et qu'il encourage la recherche fondamentale, laquelle n'est pas directement liée à la gestion des parcs.

Une première canadienne: un comité consultatif scientifique d'un parc national

La mise sur pied, en 1993, d'un comité scientifique au Parc national Kouchibouguac constitue une première au Canada. Ce projet-pilote, opérationnalisé en 1994, regroupe à part égale, des géographes de l'Université de Sherbrooke et des biologistes de l'Université de Moncton. Il est coordonné par l'écologiste de la section de la conservation des ressources naturelles du Parc.

L'objectif principal du comité est de fournir au Directeur du parc, sur demande de

ce dernier, un avis sur les activités ou les études scientifiques qui se déroulent dans son parc ainsi que sur ses plans de gestion du parc, en ce qui a trait à la conservation des écosystèmes, et à la gestion des ressources ainsi que des services. Le comité peut aussi donner son avis sur le contenu scientifique des méthodes prévues lors de l'émission d'instructions de travail ou de devis de performance en relation avec des appels d'offres ou des propositions spontanées. Il peut également proposer des programmes ou des études dans des domaines d'intérêt commun au parc et aux universités. Il peut enfin participer aux audiences publiques afin de présenter son avis sur des sujets de sa compétence.

Il est trop tôt pour conclure au succès de ce comité. Cependant, si l'expérience de Kouchibouguac s'avère intéressante et positive, il est possible que Parcs Canada invite d'autres parcs à constituer un tel comité.

Le cas du Parc national Kouchibouguac

La collaboration avec le Parc national Kouchibouguac représente un modèle de collaboration intense et diversifiée. Les études et les stages qui y sont effectués ont des objectifs non seulement d'information sur les ressources du milieu, mais concernent aussi la conservation, l'aménagement, la gestion, le maintien de l'intégrité écologique ainsi que l'inventaire et l'évaluation d'impacts ou de risques d'impacts. Des étudiants de premier et de second cycle y sont impliqués. Les résultats des travaux sont avantageux pour les deux parties. En effet, d'une part, l'Université et ses étudiants en retirent des avantages scientifiques et académiques alors que, d'autre part, le Parc peut utiliser les résultats des recherches dans ses activités de planification et de gestion.

Connaissance du milieu

Le Parc national Kouchibouguac est situé sur la côte est du Nouveau-Brunswick, à la limite nord du détroit de Northumberland, soit à une centaine de kilomètres au nord de Moncton. Il s'étend sur un territoire de 239 km² dans le comté de Kent, entre Pointe-Sapin au nord et Richiboucto au sud. La partie littorale forme une baie limitée par des îles-barrières d'une longueur de 25 km. La partie terrestre atteint

d'est en ouest une largeur maximale de 13 km. Ce territoire comprend huit grands types d'habitats (Desloges et coll., 1980): 1) la mer, 2) le cordon littoral, 3) les estuaires et les lagunes, 4) les marais salés, 5) les habitats d'eau douce, 6) les tourbières, 7) les forêts et 8) les plaines.

Le nombre de touristes qui visitent le Parc national Kouchibouguac est en constante augmentation. Il se situait à 230 000 personnes en 1994, soit une augmentation de 360 % depuis 1981. De ce nombre, entre 20 000 et 30 000 participent aux activités d'interprétation pour se familiariser avec les différents milieux du Parc, lesquels sont représentatifs de la côte est du Nouveau-Brunswick et même d'une partie de la côte est de l'Amérique du Nord où on retrouve une vaste plaine côtière et un système d'îles-barrières. En effet, les motifs de visite du Parc sont en train de changer. En 1989, c'était le camping et la plage qui attiraient près de 60 % des visiteurs alors que les autres activités, dont la randonnée à bicyclette, la contemplation du panorama et l'interprétation de la nature n'en attiraient que 40 % (Service canadien des parcs, 1993). En 1994, les résultats d'une pré-enquête indiquaient que 65 % des visiteurs venaient pour des vacances prolongées et surtout pour la beauté du site (25 %), la qualité du parc (23 %), la plage (23 %) ou par curiosité (15 %). De plus, le développement de la randonnée à bicyclette, beaucoup plus près de la nature, a supplanté le traditionnel tour d'auto pour contempler le panorama.

Historique de la collaboration

Amorcée en 1988 par un premier camp de travail étudiant sur le terrain, la collaboration entre le Parc et le département de géographie et télédétection de l'Université de Sherbrooke se poursuit encore aujourd'hui. Le Parc reçoit chaque année les étudiants qui y effectuent la cueillette de l'information nécessaire à l'analyse d'une problématique liée à la connaissance du milieu et de la clientèle ou à la gestion des ressources.

Entre 1988 et 1994, plus de 200 étudiants ont ainsi produit 55 rapports que le parc utilise à divers niveaux pour ses activités de planification. De plus, les résultats des travaux et des discussions avec les gestionnaires du Parc ont permis de dégager des problématiques plus importantes qui ont rendu possible la réalisation de

TABLEAU 1
Mémoires de maîtrise terminés ou en cours au
Parc national Kouchibouguac

Étudiant(e)	Thème de recherche	Années
Denis Bernier	Impacts environnementaux de l'épandage du fénitrothion	1989-1991
Éric Tremblay	Vers une gestion intégrée du dragage au Parc national Kouchibouguac	1989-1991
Martin Lemire	Capacité de support pour les activités récréatives	1991-1995
Brigitte Dagneau	Mode d'évolution du système d'îles-barrières	1993-1995
Sylvain Boucher	Validation de la méthode d'identification des colonies actives de castors par photo-interprétation	1993-1995
Patrick Dubois	Habitats pour l'implantation de colonies de castors	1993-1995
Nancy Maillet	Évaluation de l'intégrité écologique	1993-1995
Martine Ruel	Risque d'impact sur l'environnement dans le grand écosystème	1994-1996

TABLEAU 2
Priorités de gestion du Parc national Kouchibouguac
et thèmes déjà étudiés par l'Université de Sherbrooke

Ressource	Moyen d'intervention
Gestion des écosystèmes	
1- Bancs de myes	C
2- Pêche commerciale en estuaire	--
3- Activités illégales	C
4- Banque d'information du Parc	C, S, M
5- Bar rayé	---
6- Îles-barrières	C, S, M
7- Salmonidés	C
8- Écosystème régional du Parc	S, M
9- Programme de monitoring de l'état des écosystèmes	C, M
10- Sternes et goélands	---
11- Amphibiens	---
12- Qualité de l'eau	M
13- Polluants géostrophiques	---
14- Limites des changements acceptables	M
15- Faune régionale	---
16- Impacts de l'exploitation de la tourbe	C
17- Inventaire de la végétation	M
18- Inventaire des mammifères	C, M
Ressources culturelles	
1- Cimetières abandonnés	C
2- Érosion des sites archéologiques	C

C = rapport de camp de travail
S = stage coopératif
M = mémoire de maîtrise en géographie ou essai en environnement

Adapté de Tremblay et Beach, 1994.

deux essais à la maîtrise en environnement complétés en 1991, sous la direction d'un professeur de géographie, et de six mémoires de maîtrise en géographie terminés ou en cours de réalisation (tableau 2).

Thèmes d'étude

Le choix des sujets d'étude pour les camps de travail étudiants et les mémoires de maîtrise découle principalement des thèmes retenus par le Plan de gestion du Parc (Service canadien des parcs, 1993). Ces derniers sont liés à deux objectifs généraux, soit la gestion du Parc ainsi que l'intérêt scientifique et académique des thèmes qui portent autant sur les écosystèmes que sur les activités récréatives.

Ainsi, au plan des écosystèmes, plusieurs études ont couvert ou vont couvrir en tout ou en partie les priorités de gestion des écosystèmes et des ressources culturelles définies dans le Plan de gestion par Tremblay et Beach (tableau 2).

D'autres études portent sur des thèmes d'activités ou d'infrastructures de récréation pour fins d'aménagement et pour évaluation des impacts. Plusieurs aménagements sont proposés comme des pistes cyclables, des pistes de ski de randonnée, l'aménagement de campings ou des agrandissements de campings classiques, des sites de camping primitifs, des aires de baignade, des aires de pique-nique, etc. En plus de ces dernières, d'autres études évaluent les impacts sur l'environnement, la dégradation de campings primitifs, la sédimentation au voisinage de passerelles flottantes, la teneur en cadmium des sols, les effets du piétinement dans les dunes, etc.

Enfin, plusieurs des thèmes d'étude retenus le sont pour des raisons d'ordre scientifique ou académique, soit la répartition des algues et des sédiments dans les lagunes, l'origine des sédiments de lagune déterminée par les isotopes du carbone, la classification des berges des cours d'eau et des rives des lagunes, la cartographie géomorphologique, la subsidence du littoral, etc.

Conclusion

Cette expérience soutenue de collaboration entre une université et un parc est enrichissante de part et d'autre tant au plan théorique que pratique, tant au plan éco-

nomique que social. Elle mérite qu'on la prolonge en y consentant le temps et les ressources nécessaires.


Il faut aussi souligner quelques aspects que l'on a tendance à négliger, comme la découverte d'un milieu différent, le travail en équipe, le fonctionnement d'un parc national, la collaboration interuniversitaire entre les étudiants qui se manifeste par la discussion des sujets de recherche et l'entraide sur le terrain.

Évaluation

En 1991, Vallières évaluait qualitativement les bénéfices et les problèmes reliés au partenariat entre Parcs Canada et les institutions d'enseignement. Quatre ans plus tard, cette évaluation est encore valable, car le bilan demeure positif pour les deux parties.

En effet, il est toujours vrai que l'échange mutuel d'informations est enrichissant et que le fait de se réunir, d'échanger des idées et de travailler ensemble sur le terrain stimule la recherche et développe des idées nouvelles. Les étudiantes et les étudiants sont particulièrement gagnants car ils peuvent prendre une expérience pratique à partir de cas bien concrets.

Cette mise en commun des ressources est une excellente alternative à la décroissance généralisée des mesures de support à la recherche depuis une décennie. Pour Parcs Canada, cela se traduit par une augmentation de la recherche dans ses parcs ainsi qu'une meilleure connaissance des ressources et des problèmes de conservation de ses parcs à peu de frais. Une des conséquences à long terme est la sensibilisation du public à la protection du patrimoine et la possibilité d'accélérer, pour compléter le réseau, la création de nouveaux parcs. Pour les institutions d'enseignement, cela se traduit par le développement d'une expertise dans les problèmes d'inventaire, d'interprétation et de conservation de la nature avec une certaine garantie de financement, même si ce dernier est minime.

Dans l'avenir, l'accent devrait être mis sur le développement de projets reliés au suivi environnemental et au service d'interprétation, surtout en ce qui a trait au contenu et à la planification des programmes, ainsi qu'au service d'accueil. 

RÉFÉRENCES

- BERGERON, P. et FAUCHER, I. (1994) **Sondages: Parc national Kouchibouguac**, Département de géographie et télédétection, Université de Sherbrooke, 10 p.
- DESLOGES, C. et coll., **Les ressources naturelles du parc national de Kouchibouguac**, Parcs Canada, Région de l'Atlantique, 1980, 137 p.
- ENVIRONNEMENT CANADA, **L'état des parcs: profil 1990**, Service des parcs, Ottawa, 1990a, 88 p.
- ENVIRONNEMENT CANADA, **L'état des parcs: rapport 1990**, Service des parcs, Ottawa, 1990b, 229 p.
- GOUVERNEMENT DU CANADA, **Le plan vert du Canada**, Approvisionnement et services Canada, Ottawa, 1990, 174 p.
- LEMIRE, M., *Évolution du concept de capacité de support récréatif et application aux activités de plein air*, **La géographie appliquée**, vol. 10, no 3, 1992, pp. 6-10.
- PATRIMOINE CANADIEN, **Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada**, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, 1994, 127 p.
- SERVICE CANADIEN DES PARCS, **Manuel technique du programme de bénévolat du Service des parcs**, Environnement Canada, Ottawa, 1987, 94 p.
- SERVICE CANADIEN DES PARCS, **Parc national Kouchibouguac: plan de gestion**, Environnement Canada, Ottawa, 1993, 75 p.
- TREMBLAY, É. and H. Beach, **Ecosystem Conservation Plan, Kouchibouguac National Park**, Canadian Parks Service, Kouchibouguac National Park, Natural Resource Conservation, 1994, 95 p.
- VALLIERES, N., **Canadian Parks Service Partnerships with Universities: A Preliminary Overview**, Canadian Parks Service, Hull, 1991, 57 p.
- WOODLEY, S., **La surveillance de l'intégrité des écosystèmes dans les parcs nationaux**, Heritage Resources Centre, University of Waterloo, 1991, 163 p.